

AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240306-DE
Reçu le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240306

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 27/02/2024.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – PERRIN – MMES VIALETTE-GIRAUD —LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Remboursement de frais à M. Nicolas HASLE pour son intervention dans le cadre du SCOT

Le Président rappelle aux membres du bureau que Monsieur Nicolas HASLE, président du SCOT des Territoires du Grand Vendômois, est intervenu lors du séminaire SCOT qui a eu lieu le mercredi 28 février 2024.

A ce titre, il sollicite le remboursement de ses frais de déplacement personnels (hôtel, péages, et indemnités kilométriques) et réalisera un état de frais détaillé.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

DECIDE : de rembourser les frais de déplacement de M. Nicolas HASLE dans l'intégralité pour un montant de 337,94 €.

DIT : que les crédits sont prévus aux comptes 6251 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

